

Vous pouvez estimer votre droit à la bourse à l'aide des tableaux suivants :

Le calcul se fait en croisant le nombre de points de charge ([Tableau 1](#)) et le Revenu Brut Global inscrit sur votre avis fiscal ou celui de vos parents de l'année 2025 sur les revenus 2024) ([Tableau 2](#)). L'échelon de bourse est inscrit dans le [Tableau 3](#).⁽¹⁾
(Réf. : Arrêtés du 13 avril 2023 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

⁽¹⁾ Ces montants des bourses sont susceptibles d'être révisés chaque année suite à la publication dans l'été d'un arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche

Exemple :

Mes parents habitent à 300 km de l'établissement où je vais m'inscrire. J'ai une sœur inscrite dans l'enseignement supérieur et 2 frères au lycée. Je totalise donc **11 points d'après le tableau 1**.

Suite de l'exemple :

Sur l'avis d'imposition 2025 (revenus 2024) de mes parents, le Revenu Brut Global indiqué pour 2024 est de 23 000 €. Je me reporte au tableau 2 et je regarde la ligne correspondant à 11 points de charge, je situe les revenus de mes parents (entre 17 755 et 28 132). Je constate que je suis boursier 5ème échelon, soit une bourse annuelle de 5 212 € (Tableau 3).

Tableau 1 : Calcul des points de charge

Charges de l'élève ou de l'étudiant			Points
L'étudiant est pupille de la Nation ou bénéficiaire d'une protection particulière			1
L'étudiant est en situation de handicap			4
L'étudiant est aidant de parents en situation de handicap et qui n'est pas salarié pour cette aide. (2)			4
Charges de l'élève ou de l'étudiant Si prise en compte des ressources de l'étudiant ou de son couple	Points	Charges familiales Si prise en compte des ressources des parents	Points
L'étudiant est marié ou a conclu un PACS	1	Les parents ont d'autres enfants à charge fiscalement qui ne sont pas dans l'enseignement supérieur (excepté l'étudiant demandant une bourse)	2 x nombre d'enfants
L'étudiant a des enfants à sa charge	2 x nombre d'enfants	Les parents ont d'autres enfants à charge fiscalement étudiants dans l'enseignement supérieur (excepté l'étudiant demandant une bourse)	4 x nombre d'enfants
L'étudiant élève seul son ou ses enfant(s) (Lettre T ou V sur l'avis d'imposition)	1	Le père ou la mère élève seul(e) son ou ses enfants (Lettre T ou V sur l'avis d'imposition)	1
Le centre de formation est éloigné de son domicile de 30 à 249 Km (3)	2	Le centre de formation est éloigné du domicile des parents de 30 à 249 Km (3)	2
Le centre de formation est éloigné de son domicile de 250 à 12999 Km (3)	3	Le centre de formation est éloigné du domicile des parents de 250 à 12999 Km (3)	3
Le centre de formation est éloigné de son domicile de 13000 Km ou plus (3)	4	Le centre de formation est éloigné du domicile des parents de 13000 Km ou plus (3)	4

⁽²⁾ Les parents aidés par l'étudiant peuvent être le père, la mère, le frère, la sœur (ou demi-frère ou demi-sœur) ou l'enfant de l'étudiant mais aussi le conjoint ou le partenaire de l'étudiant lorsque celui-ci est marié ou a conclu un pacte civil ainsi que le père, la mère ou l'enfant de son conjoint ou de son partenaire mais également le nouveau conjoint ou le nouveau partenaire du père ou de la mère de l'étudiant en cas de remariage ou de conclusion d'un pacte civil.

⁽³⁾ Le domicile pris en compte est celui mentionné sur l'avis d'imposition sur lequel figure l'étudiant. En cas de déménagement, le nouveau domicile pourra être pris en compte sur présentation d'un justificatif. Le calcul de la distance entre le domicile et le centre de formation se fera d'adresse à adresse. La distance la plus courte sera retenue. Le site de référence utilisé est <http://www.viamichelin.fr/>

Tableau 3 : Taux annuels des bourses d'études

Echelon 0 bis = 1 454 €
1er échelon = 2 163 €
2ème échelon = 3 071 €
3ème échelon = 3 828 €
4ème échelon = 4 587 €
5ème échelon = 5 212 €
6ème échelon = 5 506 €
7ème échelon = 6 335 €

Tableau 2 : détermination des plafonds de ressources

Points de charge	Echelon 0bis	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7
0	35 086	23 850	19 281	17 034	14 829	12 667	7 992	265
1	38 966	26 500	21 423	18 921	16 472	14 077	8 872	530
2	42 877	29 150	23 564	20 818	18 126	15 476	9 773	795
3	46 767	31 800	25 705	22 716	19 758	16 875	10 653	1 060
4	50 668	34 450	27 846	24 603	21 412	18 285	11 533	1 325
5	54 569	37 111	29 998	26 500	23 066	19 695	12 434	1 590
6	58 459	39 761	32 139	28 376	24 709	21 105	13 324	1 855
7	62 360	42 411	34 280	30 274	26 352	22 514	14 215	2 120
8	66 261	45 061	36 422	32 171	28 005	23 914	15 094	2 385
9	70 151	47 700	38 563	34 058	29 648	25 323	15 985	2 650
10	74 052	50 361	40 704	35 955	31 291	26 733	16 865	2 915
11	77 952	53 011	42 835	37 853	32 955	28 132	17 755	3 180
12	81 843	55 650	44 976	39 739	34 588	29 542	18 645	3 445
13	85 743	58 300	47 117	41 637	36 231	30 952	19 525	3 710
14	89 634	60 971	49 269	43 513	37 895	32 362	20 426	3 975
15	93 545	63 611	51 410	45 410	39 538	33 772	21 317	4 240
16	97 435	66 261	53 551	47 308	41 170	35 181	22 196	4 505
17	101 347	68 911	55 692	49 195	42 824	36 581	23 087	4 770